

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 9 juin 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025**
5. FINANCES
 - 5.1 **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 5.2 **RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR**
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 **FIN D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE**
 - 6.2 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE**
 - 6.3 **RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - DEMANDE**
 - 6.4 **AUTORISATION D'ACHAT DE CASQUE D'ECOUTE AVEC MICRO ET DE CAMERAS**
 - 6.5 **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025**
 - 6.6 **RAPPORT D'INSPECTION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE PÊCHERIE ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)**
 - 6.7 **NOMINATION DES COMITÉS DE PLAINTES**
 - 6.8 **NOMINATION DES COMITÉS DE RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.9 **AUTORISATION D'APPEL DE SOUMISSION POUR COMPLÉTER LA DECLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE D'EQUITE SALARIALE (DEMES) EN EXTERNE**
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1 **AUTORISATION D'INSPECTION INCENDIE POUR LE SYSTÈME D'ALARME DES BUREAUX MUNICIPAUX ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DE LA RÉSERVE ET AUTORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE**
 - 8.2 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU DOMAINE LEMIRE ET AUTORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE**
 - 8.3 **AUTORISATION D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ AUX 5 ANS - GÉNÉRATRICE KOHLER**
 - 8.4 **AUTORISATION DE RÉPARATION DE LAMPADAIRES ET DE LUMIÈRES EXTÉRIEURES DU GARAGE MUNICIPAL**
 - 8.5 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 2015-056 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VTT**
 - 8.6 **APPEL D'OFFRES POUR L'ASPALTAGE DU DOMAINE DESPINS**
 - 8.7 **AUTORISATION DE TRAVAUX DU DÉSHUMIDIFICATEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.8 **OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE**
9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)

- 10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 ENTÉRINER LA LIVRAISON DES TROIS DERNIERS BACS À FLEURS À LA MAISON FRANCINE LEROUX
 - 10.2 DROIT DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU
 - 10.3 AUTORISER LE REMBOURSEMENT DU MAQUILLAGE POUR LA SAINT-JEAN
 - 10.4 SOIRÉE RETRO
 - 10.5 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE OCTROYÉE AUX LOISIRS OTJ ST-LUCIEN
 - 10.6 AUTORISATION DU DÉBOURSÉ DU DEUXIÈME VERSEMENT ANNUEL À LA MAISON FRANCINE LEROUX
- 11. URBANISME
 - 11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE FOURNITURES DE MESURAGE
 - 11.2 DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ)
- 12. SUBVENTION
 - 12.1 DEMANDE DE PROLONGATION D'UN TROTTOIR OU D'UN CORRIDOR DE SECURITE PIETONNIERE RESOLUTION NO 2025-02-035
 - 12.2 PROGRAMME TRIO POUR L'EMPLOI DU CENTRE JEUNESSE EMPLOI (CJE)
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 9 juin 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

EST ABSENTE :

Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
----------------------------------	-------------	------------

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 9 juin 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : m. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-124

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai a été remis aux élus ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.
------------------------	---

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-125

5. FINANCES

5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE** la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises

Employés	
Mai 2025	39 767.53 \$
Élus	
Mai 2025	5 931.69 \$

- CONSIDÉRANT QUE** le rapport des impayés en date du 9 juin 2025 représente un montant de 342 583.09\$;
- CONSIDÉRANT** les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** d’entériner et d’effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 9 juin 2025 au montant de 342 583.09\$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 45 699.22\$ pour un montant total de 388 282.31\$.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-126

5.2 RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

- CONSIDÉRANT QUE** certains comptes à recevoir de la municipalité de Saint-Lucien à la cour municipale commune de la Ville de Drummondville sont jugés irrécouvrables après des efforts raisonnables de recouvrement ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- De procéder à la radiation des comptes à recevoir la municipalité de Saint-Lucien pour un montant total de 5 310.00\$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-127

6. ADMINISTRATION

6.1 FIN D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE	la trésorière, Mme Lynda Lalancette a occupé son poste avec diligence et professionnalisme ;
CONSIDÉRANT QUE	la fin d'emploi de la trésorière a été convenue d'un commun accord ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'entériner la fin d'emploi de Mme Lynda Lalancette, effective à partir du 6 juin 2025 ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout document pour donner plein effet à la présente et régler toute question relative à la fin d'emploi de Mme Lalancette ; - De remercier Madame Lynda Lalancette pour ses services et lui souhaiter le meilleur dans ses projets futurs.

Le vote est demandé au conseil municipal par la mairesse.

Résultats du vote :

4 POUR

Stéphane Roberge, Richard Sylvain, Robert Talbot, Michel Côté.

La mairesse appose son droit de véto.

Adoptée. #2025-06-128

6.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT	la nécessité d'ajouter un isolant et de la ventilation dans l'entretoit des bureaux de la municipalité afin de régler la problématique de digue de glace constatée l'hiver dernier ;
CONSIDÉRANT QUE	l'offre de services professionnels en architecture a été présentée par Un à Un Architectes pour la réalisation de ce projet ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'accepter l'offre de services professionnels en architecture d'Un à Un Architectes, incluant les activités suivantes : - o Phase des plans et devis définitifs - o Relevé et mise en plan ainsi que visite de tout l'entretoit ; - o Préparation d'un cahier de plans pour construction ; - o Devis sur plan ; - o Présentation au client ; - Que les honoraires pour les services d'architecture soient fixés à 7 500,00 \$

plus taxes applicables, excluant les services supplémentaires et les frais de déplacement requis pour la réalisation du mandat ;

- D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer l'offre d'Un à Un Architecte.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-129

6.3 RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - DEMANDE

CONSIDÉRANT	le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments ;
CONSIDÉRANT	l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable au Québec ;
CONSIDÉRANT	le rapport du CCE, partie 2 ;
CONSIDÉRANT QU'	il y a plusieurs types de plaisanciers sur les 2 rivières traversant la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QUE	cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Lac-aux-Sables a demandé l'appui des autres municipalités ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De demander au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec ; - De transmettre cette résolution à la ministre fédérale des Transports, l'honorable Chrystia Freeland, à la ministre québécoise des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et aux députés de notre territoire, l'honorable François-Philippe Champagne et madame Sonia Lebel.

Proposeur : M. Michel côté Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-130

6.4 AUTORISATION D’ACHAT DE CASQUE D’ECOUTE AVEC MICRO ET DE CAMERAS

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Lucien souhaite améliorer les équipements technologiques pour faciliter les réunions et les communications ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'achat de micros et de caméras pour deux ordinateurs de bureau est nécessaire pour atteindre cet objectif ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- D'autoriser l'achat de micros et de caméras pour deux ordinateurs de bureau.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-131

6.5 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

- CONSIDÉRANT** les élections municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025 (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) ;
- CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification sera applicable dès septembre 2025 ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- Que la présente résolution abroge toutes résolutions antérieures relativement à la rémunération du personnel électoral ;
 - Que la rémunération du personnel électoral soit établi en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux, au savoir :

Tenue du scrutin

Président d’élection :	671,00 \$
Secrétaire d’élection :	503,25 \$

Tenue du vote par anticipation

Président d’élection :	447,00 \$
Secrétaire d’élection :	335,25 \$

Confection de la liste

Président d’élection :

Le montant le plus élevé entre 671,00 \$ ou le produit de la multiplication du nombre d’électeurs (0,505 \$ * nombre d’électeurs).

Secrétaire d’élection :

Le montant le plus élevé entre 503,25 \$ ou le produit de la multiplication du nombre d’électeurs (0,379 \$ * nombre d’électeurs).

Autres postes

Révisure ou réviseur	22,05 \$/heure
Secrétaire	22,05 \$/heure
Agente réviseure ou agent réviseur	18,90 \$/heure
Scrutatrice ou scrutateur	19,69 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote	18,90 \$/heure
PRIMO	19,69 \$/heure
Membre de la table de vérification de l’identité des électeurs	15,75 \$/heure

Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation.

Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où elle exerce sa fonction.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-132

6.6 RAPPORT D’INSPECTION DU MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE DE PÊCHERIE ET DE L’ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu le rapport d’inspection du MAPAQ effectué le 1 ^{er} mai 2025 par Mme Emmanuela Castor pour le centre communautaire ;
CONSIDÉRANT QUE	l’eau du puits artésien doit être analysée deux fois par année, idéalement au printemps et à l’automne et les rapports doivent être disponibles dans la cuisine pour consultation lors des inspections ;
CONSIDÉRANT QU’	il doit y avoir une surveillance sur la présence d’insectes, de vermines et de leurs excréments par un professionnel ou par les responsables des locaux ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D’autoriser l’analyse de l’eau du puits artésien deux fois par année, au printemps et à l’automne, et exiger que les rapports soient disponibles dans la cuisine pour consultation lors des inspections ;

- De mandater M. David Lampron, responsable des travaux publics à engager un exterminateur pour effectuer une inspection de la présence d'insectes, de vermines et de leurs excréments.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-133

6.7 NOMINATION DES COMITÉS DE PLAINTES

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QU' | il est nécessaire de modifier la composition du comité des plaintes suite à la démission de Mme Chantal Fortier Duchaine par la résolution no 2025-05-102 ; |
| CONSIDÉRANT | la nomination des élus à différents comités municipaux dont un siège était à pourvoir ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - De nommer M. Richard Sylvain, conseiller no 4 à titre de membre du comité des plaintes. |

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-134

6.8 NOMINATION DES COMITÉS DE RESSOURCES HUMAINES

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QU' | il est nécessaire de modifier la composition du comité des ressources humaines suite à la démission de Mme Chantal Fortier Duchaine par la résolution no 2025-05-102; |
| CONSIDÉRANT | la nomination des élus à différents comités municipaux dont un siège était à pourvoir ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none"> - De nommer M. Robert Talbot, conseiller no 6 à titre de membre du comité de ressources humaines. |

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Michel Côté

Adoptée. #2025-06-135

6.9 AUTORISATION D'APPEL DE SOUMISSION POUR COMPLÉTER LA DECLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE D'EQUITE SALARIALE (DEMES) EN EXTERNE

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Lucien souhaite compléter la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale en externe (DEMES) ; |
|------------------------|---|

CONSIDÉRANT QUE	l'expertise externe est nécessaire pour assurer la qualité et la précision du DEMES;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à aller en appel de soumission pour compléter le DEMES en externe.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-136

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 AUTORISATION D'INSPECTION INCENDIE POUR LE SYSTÈME D'ALARME DES BUREAUX MUNICIPAUX ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite garantir la sécurité incendie des bureaux municipaux et du centre communautaire ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	l'inspection du système d'alarme incendie est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et la conformité aux normes de sécurité ;
------------------------	---

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser l'inspection du système d'alarme incendie des bureaux municipaux et du centre communautaire par Alarme 2200 pour une valeur de 965\$ plus les taxes applicables.
------------------------	--

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-137

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DE LA RÉSERVE ET AUTORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a prévu dans son budget 2025 au plan triennal d'immobilisation, des fonds pour le rechargement de la Réserve ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	les travaux concernent la 2e section du bas, à partir de l'entrée du 1095 jusqu'au bout, excluant le rond-point ;
------------------------	---

CONSIDÉRANT QUE	le montant maximum alloué pour ces travaux est de 50,000.00\$;
------------------------	---

- CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite économiser et assurer un meilleur rapport qualité-prix en réalisant les travaux en régie interne ;
- EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ :

- D'abroger la résolution no 2025-05-111 relative à l'appel d'offres pour le rechargement de la Réserve ;
 - D'autoriser M. David Lampron à réaliser les travaux en régie interne pour le rechargement de la Réserve, soit pour l'installation de la membrane, l'achat de pierre et trouver le transporteur le plus approprié pour ce type de projet.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-138

8.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU DOMAINE LEMIRE ET AUTORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE

- CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Saint-Lucien a prévu dans son budget 2025 au plan triennal d'immobilisation, des fonds pour le rechargement du domaine Lemire ;
- CONSIDÉRANT QUE**

les travaux concernent les parties municipalisées des rues Messier, Lemire, Lefebvre, Joyal, Dodier, Cloutier & Hélie ;
- CONSIDÉRANT QUE**

le montant maximum alloué pour ces travaux est de 66,295.00\$;
- CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite économiser et assurer un meilleur rapport qualité-prix en réalisant les travaux en régie interne ;
- EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ :

- D'abroger la résolution no 2025-05-112 relative à l'appel d'offres pour le rechargement du domaine Lemire ;
 - D'autoriser M. David Lampron à réaliser les travaux en régie interne pour le rechargement du domaine Lemire, soit pour l'installation de la membrane, l'achat de pierre et trouver le transporteur le plus approprié pour ce type de projet.

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-139

8.3 AUTORISATION D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ AUX 5 ANS - GÉNÉRATRICE KOHLER

CONSIDÉRANT QUE	la génératrice du centre communautaire doit avoir un entretien supplémentaire aux 5 ans pour assurer un bon fonctionnement ;
CONSIDÉRANT QUE	Drumco Énergie a soumis une offre pour l'entretien de la génératrice du centre communautaire ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant de la soumission no 5291 est de 1,773.33 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux suivants : -Remplacer thermostat et joint d'étanchéité -Remplacer bouchon du radiateur -Remplacer boyaux et collets du chauffe-moteur -Remplacer valve de drain -Remplacer liquide antigel -Remplacer filtre à air -Remplacer courroie -Remplacer batterie -Assurer l'étanchéité et le bon fonctionnement ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'approuver la soumission no 5291 de Drumco Énergie pour l'entretien de la génératrice du centre communautaire au montant de 1,773.33 \$ plus les taxes applicables ; - D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer le bon de commande correspondant.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-140

8.4 AUTORISATION DE RÉPARATION DE LAMPADAIRES ET DE LUMIÈRES EXTÉRIEURES DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite assurer le bon fonctionnement de l'éclairage public et des installations municipales ;
CONSIDÉRANT QUE	trois lampadaires défectueux nécessitent une réparation, dont deux restent toujours allumés (situés respectivement à l'intersection de la route des Rivières et de la 255, et vis-à-vis le 475 rue de la Réserve) et un reste éteint (situé vis-à-vis le 4185 chemin Hemming) ;
CONSIDÉRANT QUE	trois lumières extérieures défectueuses du garage municipal nécessitent également une réparation, dont deux n'allument plus et une s'allume et s'éteint sporadiquement pendant la journée ;

CONSIDÉRANT QUE le capteur de luminosité de l'une des lumières extérieures semble défectueux et nécessite un remplacement ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à contacter un électricien pour la réparation des trois lampadaires défectueux et des trois lumières extérieures du garage municipal.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-141

8.5 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 2015-056 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VTT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien souhaite permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certaines routes ;

CONSIDÉRANT QUE le club KASQUAD souhaite avoir la permission d'emprunter les routes suivantes et qu'elles soient identifiées pour la circulation des VTT :

- Route Talbot à partir de la limite de St-Félix jusqu'à l'intersection du rang 8 en direction du rang 9 Kingsey;
- 8e rang à partir de l'intersection de la route Talbot jusqu'à l'intersection de la Route du Pont ;
- Route du Pont à partir de l'intersection du rang 8 jusqu'à la limite de Ste-Séraphine ;
- Rang Therrien à partir de la limite de St-Félix jusqu'à l'intersection du rang 4 ;
- 4e rang à partir de la limite de St-Félix-de-Kingsey jusqu'à l'intersection de la Route des Rivières ;
- Route des Rivières à partir de l'intersection du rang 4 jusqu'à l'intersection de la route 255 ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à procéder à la modification du règlement no 2015-056 pour permettre la circulation des VTT sur les routes spécifiées ci-dessus.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-142

8.6 APPEL D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DU DOMAINE DESPINS

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien recevra les plans et devis pour l'asphaltage du domaine Despins dans la semaine du 9 juin 2025 ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'asphaltage du domaine Despins, conformément aux exigences et spécifications techniques définies dans le cahier des charges ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à publier l'appel d'offres et à recevoir les soumissions ; - Que les soumissions soient évaluées selon les critères de qualité, de coût et de délai de réalisation ; - Que le budget alloué pour ces travaux sera financé par les fonds prévus dans le budget 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-143

8.7 AUTORISATION DE TRAVAUX DU DÉSHUMIDIFICATEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite assurer un air plus sain au sous-sol du centre communautaire ;
CONSIDÉRANT QUE	le raccordement du déshumidificateur à la pompe de puisard est nécessaire pour améliorer la qualité de l'air ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à faire exécuter les travaux de raccordement par une hose du déshumidificateur du centre communautaire à la pompe de puisard ; - Que les fonds nécessaires pour ces travaux seront prélevés du budget alloué à l'entretien du centre communautaire.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-144

8.8 OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE	la saison estivale est à nos portes et que le gazon pousse en vigueur sur l'ensemble du réseau municipal ;
CONSIDÉRANT QUE	le fauchage des fossés est effectué en deux coupes, dont une en juin et l'autre en août ;
CONSIDÉRANT QUE	l'entreprise E. Bélanger est engagée depuis des années pour effectuer ces travaux ainsi que les travaux de balayage des intersections de rue ;
CONSIDÉRANT QUE	le prix soumis par l'entreprise E. Bélanger étant de : -Travaux de fauchage 100\$/heure plus les taxes applicables ; -Travaux de débroussaillage 110\$/heure plus les taxes applicables ;
CONSIDÉRANT QUE	la première coupe nécessite environ 20 heures de travail et la deuxième coupe environ 40 heures ;
CONSIDÉRANT QUE	le débroussaillage est effectué lors de la deuxième coupe et nécessite entre 40 et 50 heures de travail, dépendant du trajet de coupe et de l'état des fossés ;
CONSIDÉRANT QUE	cette année, le trajet de débroussaillage sera d'environ 20 km, nécessitant probablement 40 heures de travail ;
CONSIDÉRANT QUE	selon le montant du contrat, la Municipalité peut conclure une entente de gré à gré ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'octroyer le contrat pour le fauchage et le débroussaillage à l'entreprise E. Bélanger pour l'été 2025.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-145

9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 ENTÉRINER LA LIVRAISON DES TROIS DERNIERS BACS À FLEURS À LA MAISON FRANCINE LEROUX

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu la demande de la Maison Francine Leroux pour trois bacs à fleurs supplémentaires ;
CONSIDÉRANT QUE	ces bacs seront utilisés pour planter des légumes dans le cadre du projet intergénérationnel de la Maison Francine Leroux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'approuver la demande de la Maison Francine Leroux pour l'acquisition de trois bacs à fleurs supplémentaires ;
- D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à coordonner la mise à la disposition des bacs de fleurs.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-146

10.2 DROIT DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU

CONSIDÉRANT QUE

le Tour CIBC Charles-Bruneau est un événement cycliste annuel qui en sera à sa 29e édition du 1er au 4 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE

cet événement a permis d'amasser plus de 50 millions de dollars pour la Fondation Charles-Bruneau, aidant ainsi les enfants atteints de cancer au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

les cyclistes sont répartis en 8 pelotons de 15 cyclistes ou moins, escortés par des véhicules de l'organisation, et respecteront le Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE

les cyclistes traverseront la municipalité de Saint-Lucien le jeudi 3 juillet 2025, avec une pause prévue à l'Édifice municipal (5250 7e Rang) entre 13h49 et 15h19 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ:

- D'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire selon les modalités indiquées ;
- D'autoriser l'utilisation des toilettes de l'Édifice municipal et les toilettes chimiques du parc par les cyclistes pendant leur pause.

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-147

10.3 AUTORISER LE REMBOURSEMENT DU MAQUILLAGE POUR LA SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE

la fête de la Saint-Jean est un événement important pour la municipalité de Saint-Lucien ;

CONSIDÉRANT QUE

la coordonnatrice aux loisirs et aux communications a déboursé des frais pour l'achat de maquillage afin de maquiller les enfants lors de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent à l'animation et au succès de la fête de la Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser le remboursement des frais de maquillage déboursés par la coordonnatrice aux loisirs et aux communications ;

Les fonds nécessaires pour ce remboursement seront prélevés du budget alloué aux loisirs et aux communications.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-148

10.4 SOIRÉE RETRO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a reçu une réponse négative suite à la demande de subvention de la résolution no 2025-05-121 auprès de la MRC pour le fonds de soutien aux activités intergénérationnelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien souhaite organiser une soirée rétro favorisant les échanges intergénérationnels malgré le refus de la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Côté sera l'animateur et DJ bénévole pour cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus seront autour de 750.00\$ plus les taxes applicables pour organiser la soirée rétro ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de l'alcool et autres produits lors de l'évènement permettrait de rembourser en partie les frais reliés à l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- De demander à L'OTJ Saint-Lucien de partager les revenus reliés aux ventes effectuées lors de l'évènement à la hauteur de 50% afin de financer en partie l'évènement ;
- D'envoyer cette résolution au conseil de l'OTJ afin d'obtenir confirmation.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-149

10.5 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE OCTROYÉE AUX LOISIRS OTJ ST-LUCIEN

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs OTJ St-Lucien organisent depuis plusieurs années un événement d'envergure pour la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à cet événement sont payables avant l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser l'émission d'un versement de la contribution financière prévue pour 2025 pour les Loisirs OTJ St-Lucien, soit un montant de 8,000.00 \$ tel que prévu au budget selon la résolution no 2024-12-287.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-150

10.6 AUTORISATION DU DÉBOURSÉ DU DEUXIÈME VERSEMENT ANNUEL À LA MAISON FRANCINE LEROUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a une entente en vigueur avec la Maison Francine Leroux ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit un deuxième versement annuel au montant de 5,000.00 + les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Francine Leroux a fait parvenir la facture no FAC-1336 conformément à l'entente en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser le déboursé du deuxième versement annuel à la Maison Francine Leroux tel que prévu dans l'entente en vigueur.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-151

11. URBANISME

11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE FOURNITURES DE MESURAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien souhaite équiper l'inspecteur municipal avec des fournitures de mesurage nécessaires pour effectuer ses tâches ;

CONSIDÉRANT QUE ces fournitures de mesurage sont essentielles pour garantir la précision et l'efficacité des inspections ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser l'achat de fournitures de mesurage pour l'inspecteur de la municipalité chez Princess Auto pour les codes produits suivants :

- 8424400 - Roue d'arpenteur numérique de 12 po, 10 000 pi/m ;
- 9376922 - Trousse d'appareil de mesure des distances au laser de 196 pi.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-152

11.2 DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QU'

une demande a été faite au Conseil de la Municipalité de Saint-Lucien (MRC de Drummond) afin qu'une résolution appuyant une demande à la CPTAQ pour l'aliénation visant les lots 5 455 654 et 5 454 644 en zone agricole, soit adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE

le lot 5455654 est utilisé à des fins résidentielles depuis plusieurs années et que le propriétaire du terrain contigu, qui est en partie en culture et en partie en friche, souhaite échanger une parcelle de terrain permettant la régularisation au niveau des titres. De plus, cela permettrait que le lot utilisé à des fins résidentielles, soit le 5455654, se rapproche d'une conformité municipale en termes de superficie ;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et au plan et règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Lucien ;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a tenu en compte les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'appuyer la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots 5 455 654 et 5 454 644.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-153

12. SUBVENTION

12.1 DEMANDE DE PROLONGATION D'UN TROTTOIR OU D'UN CORRIDOR DE SECURITE PIETONNIERE - RESOLUTION NO 2025-02-035

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite améliorer la sécurité routière sur le 7e rang entre les rues DeChantal et la Route des Rivières tel que proposé par la résolution no 2025-02-035 ;
CONSIDÉRANT QUE	le Ministère du transport et de la Mobilité Durable (MTMD) propose de consulter le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour obtenir des informations sur l'amélioration de la sécurité routière et l'aide aux victimes de la route ;
CONSIDÉRANT QUE	les informations présentes sur le site du PAFFSR peuvent guider la réflexion pour l'année 2026-2027 et permettre de contacter les professionnels associés aux dossiers d'analyse du PAFFSR ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et M. David Lampron, responsable des travaux publics a effectué le début des démarches pour faire une demande auprès du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la prolongation d'un trottoir ou d'un corridor de sécurité sur le 7e rang entre les rues DeChantal et la Route des Rivières.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-154

12.2 PROGRAMME TRIO POUR L’EMPLOI DU CENTRE JEUNESSE EMPLOI (CJE)

CONSIDÉRANT QU’	il n’y a pas beaucoup d’offres d’emploi étudiant dans la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QU’	un stage étudiant permet à des jeunes d’acquérir une première expérience de travail, d’explorer des choix de carrière, de s’impliquer dans la communauté, et de développer de nouvelles connaissances et intérêts ;
CONSIDÉRANT QUE	cela bénéficierait aux jeunes de la municipalité, que la Caisse Desjardins finance le projet à hauteur de 500\$ par jeune, et que tous les jeunes reçoivent une bourse de 800\$ pour leur stage de 80 heures ;
CONSIDÉRANT QUE	le 1000\$ nécessaire pourrait être pris dans le budget déjà prévu pour les loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE	la Maison Francine Leroux, en offrant un stage pour un jeune qui pourra apprendre à cuisiner et qui offre un service de cuisine collective, est un exemple en termes de promotion de la réduction du gaspillage alimentaire, tant dans la sensibilisation que dans ses actions concrètes ;
CONSIDÉRANT QUE	cela pourrait aider à remplir les objectifs de promotion de la gestion des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT QUE	la Maison Francine Leroux a déjà signifié son intérêt pour ce programme ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien, en offrant un stage pour un jeune qui pourra apprendre à archiver et à apprendre le métier de journalier au niveau de la voirie ;
CONSIDÉRANT QUE	cela pourrait aider à remplir les objectifs de gestion documentaire et d'aide en voirie ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a déjà signifié son intérêt pour ce programme ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser le financement du stage d'un jeune de Saint-Lucien pour le compte de la municipalité de Saint-Lucien ; - D'autoriser le financement du stage d'un jeune de Saint-Lucien pour le compte de la Maison Francine Leroux.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M » Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-155

13. VARIA

13.1ENTÉRINER LE MANDAT DE CONSULTATION EN GOUVERNANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE	la mairesse de Saint-Lucien, Mme Maryse Collette, a eu plusieurs contacts téléphoniques décrivant la situation de gouvernance à la Municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QUE	Mme Maryse Collette a demandé une rencontre de consultation auprès de SAV3 – Cabinet Conseil Inc. afin de discuter des rôles et responsabilités du Conseil Municipal ;
CONSIDÉRANT QUE	cette rencontre de consultation est planifiée pour le 5 juin 2025 à 18h30 en présence des membres du Conseil municipal (à l'exception de M. Stéphane Roberge) ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**
-D'entériner la dépense de 250,00\$ + taxes applicables pour le mandat demandé à M. Yves Hamelin, consultant chez SAV3 – Cabinet Conseil Inc.;
-Que ce montant couvre tous les frais associés au mandat, incluant la rencontre et les frais de déplacement tel que décrit sur la facture no 2025-029.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-06-156

13.2 AUTORISATION DE POURSUIVRE LE MANDAT DE CONSULTATION EN GOUVERNANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil, on a rencontré justement, le Cabinet Conseil SAV3 Inc. Et selon la rencontre, considérant la rencontre du 5 juin 2025 à 18h30 avec les membres du conseil en l'absence de M. Stéphane Roberge, a été concluant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord à mandater le Cabinet Conseil SAV3 selon les recommandations présentées à l'ordre du jour de notre journée du 5 juin 2025 à 18h30 et le budget qui nous a été présenté ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil est d'accord à mandater le Cabinet pour les recommandations et le budget qui sont présentés dans son ordre du jour du 5 juin 2025 ;

M. Michel Côté demande un vote par manque d'informations.

Résultats du vote :
1 POUR (Richard Sylvain)
1 CONTRE (Michel Côté)
2 REFUS DE SE PRONONCER par manque d'information (Robert Talbot et Stéphane Roberge)

Voyant la situation, la mairesse demande son droit de veto.

Adoptée. #2025-06-157

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (20h44)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-158


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

